

## **CONDITIONS POUR L'ACCORD D'UN RABAIS SOCIAL** **CONDITIONS SPÉCIALES TV LINÉAIR**

**Est-ce que votre spot est d'intérêt public ?**

**Alors vous avez peut-être droit à nos conditions spéciales :**

- Toutes les institutions d'intérêt public (membres de la ZEWO et les autorités publiques) recevront sur leur prix brut média un **rabais de 50%**
- Toutes les institutions mentionnées ci-dessus n'auront, par conséquent, pas droit au rabais de quantité
- La commission d'agence de 15% ne sera accordée que si l'ordre provient d'une agence

Pour toutes questions complémentaires à ce sujet, votre Agency Manager et votre vendeur se tiennent volontiers à votre disposition.